

ZOOM sur...



BULLETIN DES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES DE LA CORSE

Mai 2014 / n° 69

Édito

Et maintenant ?

Les élections municipales sont passées, les conseils municipaux sont en place partout et prêts donc à fonctionner. En Corse, 360 communes se sont dotées d'un maire. Ont été désignés aussi les présidents des communautés de communes et leurs bureaux.

Ces entités administratives et politiques sont chacune, dans leurs domaines, compétentes en matière d'aménagement urbain, de transports, de complexes sportifs autant de chapitres qui concernent les personnes handicapées. Seront (ou sont déjà) constituées les Commissions Communales d'Action Sociale, où l'APF siège souvent et qui contribuent aussi à l'aide et à la mise en œuvre d'une politique en faveur du handicap.

Le cadre institutionnel est donc prêt pour concrétiser les promesses de campagne d'une manière générale, mais à nous de continuer, d'améliorer, de développer, d'inciter une politique positive en faveur des personnes handicapées.

Les Municipalités sont pour nous des institutions fondamentales car elles contribuent à organiser le quotidien des personnes handicapées, à le rendre mieux vivable. Ce sont elles qui sont le premier maillon de l'urbanisme et donc de l'accessibilité, elles qui gèrent le domaine public et qui le défendent contre leur "colonisation" par de nombreux commerces, qui nuit à la liberté de circulation des personnes à mobilité réduite, elles qui développent, contrôlent les espaces réservés aux handicapés, elles qui favorisent leurs loisirs, leurs déplacements par des transports adaptés, elles qui peuvent inciter tous les établissements recevant du public à se rendre accessibles et aménagés comme le prévoit la loi du 11 février 2005, ce sont en somme les municipalités qui détiennent la possibilité d'ouvrir la première porte de la citoyenneté.

Après le temps politique de la campagne électorale voici donc venu le temps de la pratique.....politique.

Pierre-louis Alessandri

Coordonnateur du Conseil APF de région.



Paule nous a quittés

Une grande tristesse s'est répandue à l'APF à l'annonce du décès brutal de Mme Paule LASSAIGNE. Elle s'est éteinte près de son mari au cours d'une promenade qu'ils effectuaient ensemble. Paule était une des figures joyeuses de notre Délégation.

Malgré ses 80 ans dépassés elle était de toutes les réunions (revendicatives ou festives), elle était de tous les combats.

Combien de fois elle a capté l'intérêt des élèves des classes primaires ou maternelles quand à l'occasion d'une semaine du handicap nous décidions d'aller parler des handicapés à l'intérieur des écoles.



Elle arrivait dans son fauteuil, sourire aux lèvres avec sa douce voix et son regard plein de bonté, à expliquer aux tout petits ce qu'était le handicap et la vie d'un handicapé.

Ils l'écoutaient dans un silence religieux leurs regards fixés dans le sien comme pris par un classique conte de leur âge.

Par la vérité de son témoignage elle rendait le handicap accessible aux plus jeunes. Nous sommes tristes désormais de son absence, privés de son optimisme et de sa disponibilité.

A son mari qui l'a toujours accompagnée, fidèle compagnon d'une route difficile, à ses enfants, l'APF de Corse exprime sa sympathie, son amitié et son affection.

Joie et tristesse...

Joie parce que Sandy, résidente depuis quelques années de l'IEM « A Casarella » est partie pour vivre sa vie d'adulte en s'installant sur le continent. Joie de voir son sourire pour cette nouvelle vie qui s'ouvre à elle....

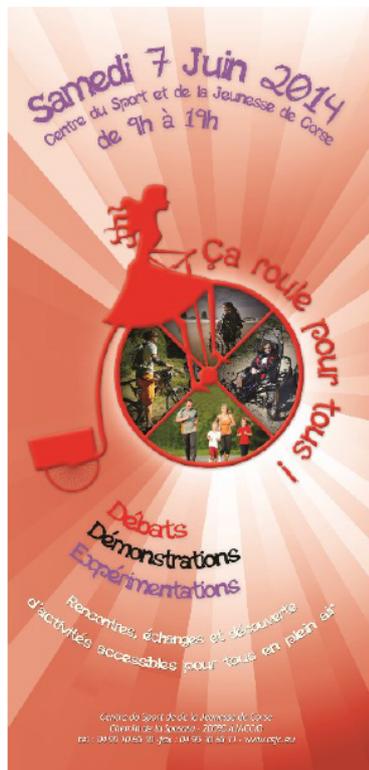


Tristesse car nous perdons une amie. Sandy, stagiaire à la Délégation nous apportait son enthousiasme, sa gentillesse et la bonne curiosité des personnes qui veulent apprendre. Tu nous manqueras, Sandy, mais tous nos vœux pour réussir ta vie t'accompagnent.



Régulièrement, la Délégation reçoit du matériel dont les personnes n'ont plus usage. Nous en faisons profiter d'autres..... et si vous désirez en bénéficier, n'hésitez pas à nous contacter. Ces deux derniers dons ont été remis au Centre de rééducation du Finosello et à l'Hospice Eugénie. Partager pour aider son semblable, quelle belle satisfaction.





Ca roule pour tous !

Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC) et ses partenaires présentent la deuxième édition de « Ça roule pour tous ! ».

Cet événement a pour but d'offrir la possibilité à tous les publics de **découvrir et pratiquer de manière ludique et conviviale diverses activités** qui seront proposées. Cette journée permettra aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite de participer aux différents programmes.

Afin que le grand public puisse découvrir la **dynamique initiée en Corse par le CSJC et ses partenaires**, l'événement propose d'expérimenter ou de redécouvrir la pétanque, le slackline, le basket, la course d'orientation et la mise dans le vide avec la tyrolienne. Il sera aussi possible de s'initier aux activités en voie de développement en Corse, comme le CIMGO, le Fauteuil tout terrain (FTT) ou la joëlette.

L'événement sera ponctué par un débat mené par des spécialistes sur le thème du **sport et du handicap**, ainsi qu'une conférence sur le thème du « **sport santé, bien être** » animée par un maître de conférence de l'université de Corte.

Cette journée se veut très conviviale, basée sur **la rencontre, l'échange et l'expérimentation** d'activités autour des thématiques du **sport pour tous et du sport santé**.

Venez nombreux ! Merci de diffuser l'information autour de vous !

PROGRAMME:

9h00 – Accueil des participants

9h30-12h – Activités

12h-14h – Apéritif déjeunatoire

14h-16h – Débats et échanges + Conférence sport santé & bien être

14-19h – Reprise des activités.

Lieu: CSJC - Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse
(ancien CREPS - Chemin de la Sposata—AJACCIO)

La journée du vendredi 6 juin est consacrée au public scolaire, notre équipe de bénévoles proposera une sensibilisation au handicap à travers diverses activités ludiques.

NIKAIA SOLEX : SEP'n SOLEX Tour



Le 6 juin, sept membres de l'Association **NIKAIA SOLEX** embarquent à Nice pour faire le **tour de la Corse** au départ de Bastia, sur des petits cyclo-moteurs des années 70.... En une semaine et sans assistance !

Leur but ? Attirer les médias tout au long du parcours, et sensibiliser le public à la lutte contre le handicap, plus particulièrement contre la sclérose en plaques, maladie qui touche plus de 60 000 personnes en France, avec près de 2000 nouveaux cas chaque année.

Nikaia Solex entreprend cette démarche solidaire depuis 4 ans maintenant, et compte déjà à son actif un Nice-Paris, un Nice-Barcelone, un Nice-San Sébastien et un Nice-Rome.

Les courageux solexistes rencontreront les équipes de bénévoles et adhérents de l'APF, partenaire de l'opération et toutes les structures qui œuvrent à leurs côtés pour améliorer la situation des personnes handicapées en Haute Corse et en Corse du Sud.

Nous leur souhaitons de passer de merveilleux moments sur nos routes Corses ! Bon courage et un **grand merci au Solex Nikaia Club !**

Rendez-vous le Mercredi 11 juin à partir de 9h30 au Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (ancien CREPS) pour un moment de convivialité avant le grand coup d'envoi du départ des Solexistes pour Sartène à 10h30. Nous comptons sur vous pour les encourager dans cette belle aventure !

Etapes du SEP'n Solex Tour

- 07/06 : Bastia-ST Florent
- 08/06 : St Florent-Calvi
- 09/06 : Calvi-Porto
- 10/06 : Porto-Ajaccio
- 11/06 : Ajaccio-Sartène
- 12/06 : Sartène-Bonifacio
- 13/06 : Bonifacio-Aleria
- 14/06 : Aleria-Bastia

GRANDE SOIREE AU PROFIT DE L'APF CORSE DU SUD

Si l'année dernière pour notre concert de solidarité, nous avions opté pour des groupes de chanteurs Corses (ARAPA, Svegliu d'Isula et la jeune et talentueuse chanteuse Adélice) cette année, pour renouveler le genre, notre choix s'est porté sur deux styles de musique différents.

Ciro Perez, une des dernières légendes du Tango, et Jérôme Susini, guitariste corse qui a notamment accompagné de nombreux groupes du Riacquistu, feront vibrer ensemble les cordes de leurs guitares.

Rencontre entre deux musiciens au service d'une seule musique : le Tango, celui de Carlos Gardel, et du guitariste Roberto Grella...

Le groupe 44°5, avec leur chanteur originaire de Sartène, Francis Martinez, nous fera revivre le bon blues teinté de rock des années 60 et 70 avec de belles reprises telles que « You're sixteen », « Don't be cruel », « I can't get no » et bien d'autres morceaux qui ne vous laisseront pas de marbre.

Alors pour un bon moment festif, pour soutenir l'APF et nous donner les moyens de poursuivre nos actions, retrouvez-nous **SAMEDI 14 JUIN** à 20h30 à l'Espace Diamant Ajaccio.

Les billets sont en vente à la Délégation.

CIRO PEREZ

JÉRÔME SUSINI

Guitares de Corse et d'Argentine

44°5

Trio Rock anglais français ANNÉES 60 / 70

Samedi 14 juin 2014 à 20h30

ESPACE DIAMANT AJACCIO

Entrée 15€ au profit de l'A.P.F. 2A
Gratuit pour les moins de 12 ans

APF Association des Paralysés de France
Contact: 04 95 20 75 33

Avec le partenariat de RCFM et AIRFRANCE

Poursuite de nos sorties de pleine nature

Dans la poursuite de nos activités de pleine nature, deux sorties ont été programmées en compagnie des usagers, de l'ergothérapeute et l'éducateur du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

Ces sorties sont possibles grâce à l'accompagnement et au professionnalisme de l'Association de cani-rando ACATPAT, représentée par Francis Machecourt, et d'Emmanuelle et Stéphane, formés au pilotage du Cingo.

Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC) contribue également à dynamiser et pérenniser ce type de sorties avec le prêt du Fauteuil Cingo. Les fauteuils tout terrain (FTT) ont été prêtés par l'Association Loisirs Assis Evasion durant toute la période hivernale. Merci à tous pour leur implication en faveur du sport pour tous !

Nous nous retrouverons en septembre pour de nouvelles balades !!!



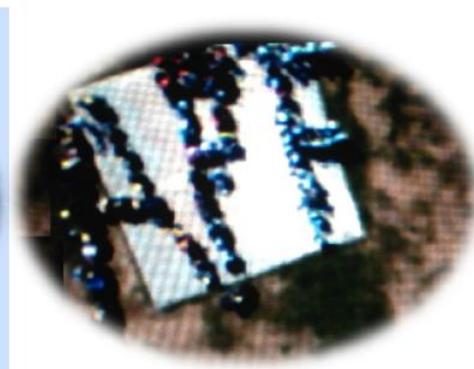
Si vous souhaitez participer à une prochaine sortie, contactez nous !



Sortie Inter-établissements APF



Photo Pierre Antoine Fournil



L'ensemble des structures se sont réunies le temps d'un grand pique-nique et d'une oursinade le jeudi 10 avril à Isolella, sur la rive sud d'Ajaccio.

Plus de 120 personnes, résidents, usagers et salariés des structures ont pu ainsi partager un très beau moment de convivialité et de partage dans un cadre idyllique.

Grâce à un drone, les participants ont pu dessiner un APF humain, pris en photo du ciel.

Ce moment de rassemblement a été l'occasion pour tous de vous préparer une autre belle surprise !!!! A suivre...

Projection films « Amour et Handicap »

En collaboration avec Cécile, ergothérapeute des établissements, nous avons proposé un cycle de projection de films autour des thèmes « *Amour, sexualité et handicap* » à destination des résidents de nos établissements.

L'objectif de ce cycle de projection de films et documentaires était de réfléchir ensemble autour de ces thèmes. Le principal intérêt de ce type d'animation est de lever le voile sur la sexualité des personnes atteintes d'un handicap et d'aborder le sujet tabou de la vie sexuelle des personnes handicapées, d'en parler librement, sans détour.

Films projetés :

Hasta la Vista, Nationale7, The Sessions, Sexe Amour et Handicap.



La Délégation tient à remercier très chaleureusement l'Association ASCUMISSA, organisatrice du Carnaval de Sartène, qui nous a invité à participer au Carnaval cette année en nous proposant de partager le char du Corso. Malheureusement, et à cause de plannings incompatibles, il nous a été impossible d'y participer... mais ce n'est que partie remise !!!!

Municipales 2014 : les engagements pris

A l'aube des élections municipales, notre Conseil Départemental avait rencontré l'ensemble des candidats à la Mairie d'Ajaccio. Ces rencontres ont été pour nos représentants l'occasion de questionner, dialoguer et échanger avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaitaient porter en matière de politique de proximité du handicap. Les candidats ont été interpellés sur 8 enjeux de proximité : la citoyenneté et la démocratie participative, l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, les sports et loisirs et le lien social.

Les demandes et les besoins des personnes en situation de handicap ont été rappelés et explicités aux candidats.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en signant pour 10 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Les engagements de l'APF pour Ajaccio / Laurent MARGANGELI pour la mairie d'AJACCIO pour une politique municipale inclusive

1. Permettre l'accès à la vie publique et politique c'est-à-dire permettre l'accès aux administrations (mairies, CCME...) pour que les personnes en situation de handicap et leur famille puissent faire valoir leurs droits et exercer leurs devoirs - leur vivre le concertation avec les élus et, se associer à eux.
2. Respecter et faire respecter le décret de 2005 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports obligeant de la commune à répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (accès à domicile, marches publiques...)
3. Permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap.
4. Soutenir et développer la commission communale d'accessibilité.
5. Accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de la municipalité et permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder - en fonction de leur âge - à la scolarité, aux activités extra et péri-scolaires.
6. Respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la municipalité et dans les administrations dont la mairie a la tutelle - faire appel au travail social, voir les entreprises de la commune à répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (accès à domicile, marches publiques...)
7. Permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.
8. Appuyer des personnes âgées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées ayant des difficultés financières plus qu'un besoin de services d'aide de proximité et aux familles dont un des membres est en situation de handicap, dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.
9. Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles.
10. Permettre le lien social dans la commune par une politique d'aide et de soutien aux associations (accès aux équipements et par une politique de répit de la fracture numérique).

Engagement pris le (date) 2 mai 2014, A Ajaccio

Signature: *Laurent Margangeli*

L'APF a ensuite appelé chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en signant 10 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille. Notre Député Maire actuel, Laurent Margangeli, a signé ces engagements.

Nos représentants ont depuis rencontré Caroline Corticchiato, adjointe aux Affaires sociales et à la solidarité et Isabelle Feliciaggi, déléguée au handicap, lors de notre rassemblement en faveur de l'accessibilité le 14 mai.

Ils devraient se rencontrer à nouveau sous peu afin de continuer et pérenniser le travail amorcé notamment avec la mission handicap, représentée par Murielle Auneau, qui œuvre sans relâche pour la cause du handicap depuis quelques années pour la Ville d'Ajaccio.

Nous espérons que notre Député-Maire saura se montrer à la hauteur des engagements pris.

Assemblée Départementale 2014

L'Assemblée Départementale se déroulera au mois de juillet 2014 à l'IEM A Casarella (Route d'Alata - Ajaccio) en présence du Directeur Régional Olivier Dupille, du Directeur des établissements, de notre administrateur Jean-Michel Secondary et des membres du Conseil Départemental.

La présentation du bilan comptable et du rapport d'activité de l'année 2013 ainsi que le programme des actions 2014 seront à l'ordre du jour. Cette assemblée sera également l'opportunité pour tous de s'exprimer sur tous les sujets, qui au niveau local, intéressent la cause du handicap.

Les invitations avec des coupons réponses seront envoyées sous peu aux adhérents et partenaires de l'Association.



Le rassemblement du 14 mai

Pour dire NON à l'allongement des délais pour l'accessibilité des ERP, nous vous avons appelé le mercredi 14 mai à un regroupement devant la préfecture de Corse du Sud pour relayer ainsi la manifestation parisienne du 13 mai.

Les Associations Valin'Cap, Belles et battantes, France Alzheimer Corse du Sud et une association de parents d'enfants en situation de handicap de l'Extrême Sud étaient avec nous et c'est ensemble que nous avons œuvré.

Occupation du domaine public, distribution de tracts, délégation des représentants des Associations reçue par le Directeur de Cabinet du Préfet, telles furent les actions de cette matinée.



Notre message fut entendu, notre pétition remise en mains propres; elle doit remonter jusqu'au sommet espérons que pour une fois la voix des « PETITS » soit prise en considération et que le Gouvernement se montre inflexible sur les dérogations à l'accessibilité.

ACCESSIBILITE DES COMMERCES

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud a organisé dernièrement une demi-journée d'information pour l'accessibilité des commerces, cafés, hôtels, restaurants....

Nous y étions conviés et avons pu découvrir les préconisations de la CCI.

Nous saluons leur initiative et la mise en place de Diagnostics gratuits afin d'encourager les commerçants à se mettre rapidement en « accessibilité » .

La même opération s'est tenue sur Porto-Vecchio.

Un guide pratique a été réalisé. Il met en avant l'accueil et ce pour tout type de handicap, les rampes d'accès, les paliers, les ressauts, les aires de manœuvre et également l'aménagement des commerces.

Ce guide est à disposition à la CCI mais également à la Délégation.

GUIDE PRATIQUE

Commerces, CHR, prestataires de services

L'accessibilité des personnes en situation de handicap



ZOOM sur...

L'APF de région

Vote pour l'élection du conseil d'administration 2014

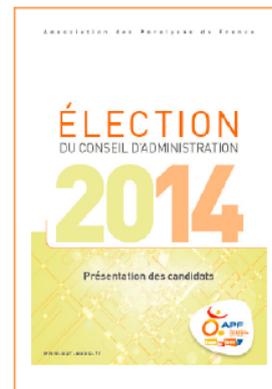
Diffusion du livret de candidature pour l'élection du CA.

Bonjour,

Le processus pour l'élection du conseil d'administration est en cours.

Ainsi, nous entrons aujourd'hui dans la **période de vote, qui se déroulera jusqu'au 20 juin 2014.**

Dès maintenant, vous pouvez consulter **le livret des candidatures** (document adressé ces jours-ci par courrier postal aux adhérents, accompagné du matériel de vote par correspondance), en vous rendant sur le blog démocratie interne, [ou en cliquant sur le lien suivant](#).¹



Nous vous remercions de relayer, via les blogs ou journaux de votre département, **la démarche d'incitation au vote**, telle que décrite dans « l'info n°1 » (disponible également sur le blog démocratie interne²).

Plus nous serons nombreux à voter, plus la démocratie sera vivante et notre conseil d'administration mieux reconnu.

Merci de votre engagement à nos côtés.

Amicalement,

Jean-Marie CREFF
Président du comité de pilotage

¹ <http://fr.calameo.com/read/002873796f44fcbcfca7a>

² <http://electionscd.blogs.apf.asso.fr/archive/2014/04/18/information-n-1-election-2014-du-conseil-d-administration-68884.html>



ZOOM sur...

L'APF de région



Comme nous vous l'avions annoncé lors de la dernière édition du Zoom, l'organisation de notre grand événement se précise.

Notre Equipe Régionale prépare activement les Etats Régionaux de l'Inclusion qui se dérouleront le jeudi 13 novembre 2014 à l'Université de Corse.

Un partenariat fort et privilégié a été établi avec l'Université de Corse.

Cet événement rassemblera les institutions, collectivités, professionnels et le monde associatif œuvrant dans le champ du handicap, les adhérents et sympathisants de l'APF et citoyens de Corse.

Des contacts ont été pris avec des intervenants extérieurs et des groupes de travail ont été constitués autour des thématiques suivantes : Education, Logement et Loisirs.

Cet événement permettra de faire un état des lieux et un débat autour de l'Inclusion en Corse.

Un blog sera prochainement mis en ligne et permettra de suivre les actualités et l'organisation des Etats Régionaux de l'Inclusion en Corse.

En organisant ces Etats régionaux de l'inclusion, l'APF Corse fait un pas de plus vers la mise en œuvre effective de l'inclusion dans tous les domaines de la vie.

L'APF entend bien faire bouger les lignes, avec le concours de tous les partenaires publics et les acteurs de la société civile, pour faire progresser, ensemble, l'inclusion !

Visio conférence entre Haute Corse et Corse du Sud



Le Comité de Pilotage des Etats Régionaux de l'Inclusion est composé de l'Université de Corse, des deux délégations départementales et de Jean-Luc Mortet, Responsable Régional du Développement Associatif Rhône-Alpes / Auvergne / Languedoc-Roussillon / PACA / Corse. Il se réunit fréquemment depuis quelques mois en visioconférence depuis les deux délégations.

Ce système de visioconférence permettra d'ailleurs d'améliorer et pérenniser la communication et le travail collaboratif entre les deux délégations pour créer une unité régionale dans les actions.

ZOOM sur...

Les Infos en Haute-Corse



« ACCESSIBILITE DES HANDICAPES »

NON A LA CASSE !

Les associations représentant les Personnes en situation de Handicap dénoncent les mesures prises par le gouvernement qui instaurent de nouvelles dérogations retardant ainsi la mise en œuvre des obligations d'accessibilité pour tous les ERP (Etablissements Recevant du Public). La limite établie par la Loi du 11 février 2005 a été fixée au 1er Janvier 2015.

Les AD'AP, Agendas d'Accessibilité Programmée, décidés par le gouvernement vont ainsi permettre des prorogations de 3 à 9 ans y compris pour les Administrations et Services Publics.

C'EST INACCEPTABLE ! C'EST SCANDALEUX !

On **BAFOUE** ainsi la liberté d'accès à la cité dans toutes ses composantes des **PERSONNES HANDICAPEES**,
On **DEVOIE** la Loi de février 2005 aux profits de certains lobbies (hôtelier, professions libérales, immobilier.....),

On **RESTREINT** la citoyenneté des **PERSONNES HANDICAPEES**.

En Corse, ces mesures vont aggraver le retard. A Bastia comme dans les principales villes de Corse ne sont accessibles ni adaptés :

- aucun commerce
- aucun cabinet médical
- aucune gare
- peu ou pas de transports en commun
- pas le train
- peu ou pas ou mal les établissements hospitaliers
- peu ou pas ou mal les bâtiments publics
- peu ou pas les plages
- peu ou pas les salles de spectacles

Depuis que la Loi du 11 février 2005 a créé un **DROIT** à compensation du handicap pour tous les domaines de la vie, les Gouvernements successifs n'ont cessé de la détricoter (baisses des aides humaines et techniques, discriminations dans le bénéfice des Fonds de compensation, complexité des procédures administratives etc..). La loi est en fait devenue un **DROIT A DECOMPENSATION**.

Les Personnes Handicapées en ont marre d'être traitées comme des sous-citoyens et exigent du gouvernement l'arrêt de cette **CASSE** dont les conséquences sont encore plus dures en Corse.

"La force d'une société se mesure à l'attention qu'elle porte aux plus faibles de ses membres". C'est ce qu'écrivait Bertrand Fabre le directeur de la rédaction du "Moniteur" dans un article consacré à l'accessibilité. Nos gouvernants devraient la méditer.



RENCONTRE AVEC L'ADJOINTE À LA SANTÉ ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La nouvelle Municipalité de Bastia a pris une bonne initiative en créant une Délégation à la santé et aux personnes handicapées. L'APF accueille avec satisfaction et intérêt la création de cette Délégation.

Elle n'a pas tardé à demander un rendez-vous au nouvel Adjoint en l'occurrence une Adjointe Madame Leslie Pellegrini.

La réponse ne s'est pas faite attendre puisque le 07 mai, Pierre-louis Alessandri, Délégué Départemental et Guy Baldrichi chargé de l'accessibilité ont été reçus à la mairie par la nouvelle élue.

Une rencontre au cours de laquelle les représentants de l'APF ont fait part de leurs attentes, souligné que Bastia était il y a deux ans passée de la 71ème à la 11ème

place au baromètre National de l'accessibilité mais qu'elle avait régressé l'an dernier à cause de l'absence d'initiatives privées (commerces, cabinet médicaux etc.), qui d'ailleurs ne seront pas favorisées par les nouvelles mesures gouvernementales.

L'APF a évoqué aussi la situation difficile de la majorité des handicapés vivant en Corse et donc ceux de Bastia.

L'intérêt montré par Leslie Pellegrini et les projets évoqués notamment dans le domaine scolaire sont jugés positifs.

L'APF attend une prochaine réunion de la commission communale d'Accessibilité.

SANTÉ ET INSULARITÉ

L'APF a participé le 20 février à Corte au débat public Santé et insularité organisé par la CRSA et en présence des responsables de l'ARS.

Un débat qui a réuni à l'université plus de 200 participants qui interviennent comme Professionnels, militants associatifs ou Praticiens dans le domaine de la santé et du médico-social.

Un débat de trois heures qui a nourri de nombreux échanges et au cours duquel l'APF par la voix de Pierre-Louis Alessandri a exposé la problématique du handicap moteur pour l'Ile et annoncé les prochaines assises régionales APF dans ce même lieu au mois de novembre prochain.

SAVS : Convention reconduite

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'APF a vu sa convention reconduite par la MDPH. Une reconnaissance du bon travail accompli par notre structure en qualité d'équipe ressource pour les évaluations de la PCH aides techniques.

En 2013 le SAVS a remis à la MDPH 34 évaluations. Ces évaluations ont nécessité des visites à domicile de l'ergothérapeute et de l'Assistance Sociale, des entretiens de synthèse avec le médecin rééducateur et des réunions de concertations avec la MDPH.



Handicapés : une citoyenneté à reconstruire

par Pierre-Louis Alessandri*

Les cités sont organisées pour les personnes valides. Chaque jour les handicapés en font l'amer constat. Et, chaque jour ils luttent pour reconstruire leur citoyenneté. Ils ont perdu leur liberté de circuler normalement, parce qu'ils souffrent d'une atteinte motrice, visuelle ou auditive. La cité ne les voit pas car ils ont du mal à se rendre visibles, elle en conclut alors que le problème n'existe pas ou peu. Pourtant ! Ils ne demandent pas grand-chose. Juste le droit de franchir le seuil d'un magasin, le cabinet d'un professionnel de santé, le portail d'une salle de spectacle, s'installer dans une salle de restaurant, embarquer dans un avion ou

un bateau sans problème, bénéficier de toilettes adaptées, d'établissements hospitaliers à leur mesure, de transports publics qui ne les laissent pas sur le bord d'un trottoir ou sur un quai de gare, stationner sur une place aménagée sans qu'un intrus ne leur vole cet espace... Ils ne demandent pas grand-chose. Juste le droit d'être citoyen à part entière. Ils vivent dans un monde qui accepte mal la différence. Leur combat est donc difficile, dur, parfois décourageant. L'Association des Paralysés de France (APF) depuis 1933 prend une grande part à leur défense et à leur promotion, avec d'autres.

Mobilisation et action

Son mot d'ordre est simple et résume sa mission : « Accès à tout pour tous » et son projet associatif 2013-2017 veut favoriser l'inclusion. En Corse, l'APF c'est : deux délégations départementales, deux SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale), deux établissements : une Mas (Maison d'accueil spécialisée) et un IME (Institut médico-éducatif) « L'Albizzia » et « A Casarella » installés à Ajaccio.

Une centaine de salariés mais aussi des bénévoles (pas suffisamment), le militantisme associatif pour un handicapé est encore une difficulté. Comme ailleurs, l'APF est mobilisée et agit.

Elle obtient quelques résultats. Grâce à ses actions, Bastia est passée de la 71^e à la 11^e place au baromètre national de l'accessibilité, Ajaccio a intensifié ses efforts, Calvi a été la première ville à instaurer une commission communale d'accessibilité (en sommeil depuis).

L'aéroport de Bastia s'est doté d'un système efficace pour l'embarquement dans les meilleures conditions des personnes en fauteuil. Certaines plages d'Ajaccio sont aménagées pour les accueillir. Les SAVS de l'APF subventionnés par les conseils généraux vont dans l'intérieur de la Corse pour rencontrer et aider les personnes handicapées. Au sein des MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) les représentants font avancer les dossiers et restent vigilants. Mais le handicap de l'in-

sularité s'ajoute au handicap des personnes. Ici plus qu'ailleurs la vie est loin d'être simple.

Miser sur l'avenir

L'APF veut aussi sensibiliser et aller vers ceux qui vont faire l'avenir. L'Université de Corse a montré sa disponibilité et son intérêt. Elle a accepté d'être partenaire des Assises de l'inclusion proposé par l'APF, qui seront organisées en novembre prochain à Corte. Je veux donc mettre entre parenthèses les cahiers de doléances pour insister sur une réalité qui est faite aussi d'avancées prometteuses. Celle du travail à la prise de conscience de structures essentielles dans la formation de la jeunesse, ou voulues par la loi. Celle de 1975 qui déjà prônait l'accessibilité de tous les établissements recevant du public, celle du 11 février 2005 qui organise le droit à compensation du handicap pensé par le 1^{er} ministre socialiste Jospin et concrétisé par le président de la République RPR Chirac.

Condamnés à attendre

Cette loi rompait avec des décennies de philosophie caritative des pouvoirs publics et des élus, pour instaurer celle de la promotion sociale, de l'élévation citoyenne plus conforme au triptyque républicain « Liberté Égalité Fraternité », car financée par la journée de solidarité. Elle faisait aussi de l'accessibilité une obligation pour tous les établissements publics et privés avec une date limite celle du 1^{er} janvier 2015. Mais hélas, une fois votée, les gouvernements ont dépensé une énergie tenace pour la détricoter. Dernier coup porté, celui du gouvernement actuel qui a repoussé entre 3 et 9 ans l'obligation d'accessibilité pliant ainsi sous la pression des lobbys hôtelier, immobilier, commerçant ou des professions libérales y compris celle de la santé. Dans ce lot, les administrations et les services publics y trouvent leur compte. La SNCF bénéficiera ainsi d'un délai de 9 ans supplémentaires pour se mettre aux normes. Les handicapés sont ainsi condamnés à voir passer les trains.

*Journaliste, délégué départemental de l'Association des Paralysés de France



[La reconquête de la citoyenneté pour les handicapés attendra encore... la vie est faite pour les valides.]

CPAM HORS NORMES ?

Faut-il comme pour l'Université de Corse demander une mise hors normes des CPAM de la Corse ?

C'est en tout cas la proposition qu'à faite le représentant de l'APF au Conseil d'Administration de la CPAM de Haute-Corse le 15 avril 2014.

Proposition approuvée par les représentants syndicaux notamment. Cette proposition a donné lieu à la constitution d'une commission pour étudier, réfléchir à la possibilité de cette mise hors normes et principalement en cerner les avantages pour les usagers et les personnels.

Pourquoi une telle proposition ?

Le constat est simple, les Caisses de Corse, compte tenu de leurs dimensions et leur géographie atteignent difficilement les normes imposées par la Caisse Nationale et se trouvent souvent dans le classement de queue au niveau National.

Elles opèrent déjà une syndication, une mutualisation de certaines de leurs activités pour être plus performantes au regard des obligations Nationales.

Aujourd'hui les caisses d'assurance maladie sont mises au rythme d'une rentabilité, de mesures qui sont difficilement compatibles avec les obligations d'un service public de santé.

Face à ces exigences la Corse de part sa situation apparait comme plus défavorisée par rapport aux Caisses continentales.

Beaucoup d'usagers, par exemple, sont soumis à des déplacements de soins vers le continent avec une réglementation qui n'est pas adaptée à la réalité insulaire et qui pénalise les plus défavorisés. Le risque existe donc en ces temps de restriction de voir les moyens diminuer, les syndications s'accroître, et demain ou après demain les Caisses de Corse se fondre dans une entité plus importante Midi - PACA ou autre.

Ce qui ne paraît pas possible au niveau institutionnel face à l'annonce d'un regroupement des Régions par le Gouvernement, peut l'être dans d'autres domaines. C'est en tout cas l'analyse faite par ceux qui mettent en avant la mise hors normes. La solution pourrait être donc que les Caisses de Corse puissent éventuellement bénéficier d'un "statut," d'une organisation spécifique qui, compte tenu justement de leurs spécificités soit protégées contre une désagrégation possible à plus ou moins long terme, même si aujourd'hui rien ne permet une inquiétante proximité.

Cette proposition n'en n'est qu'au stade de la réflexion, les politiques, devront s'en saisir si elle fait l'unanimité des deux caisses. Il ne sera bien sûr pas question de rompre avec le principe de solidarité nationale qui est l'élément fondateur de la sécurité sociale. L'hors-normalité ou l'extra-normalité ne pourra être qu'un plus au bénéfice de la sécurité sociale insulaire, de son personnel et de ses usagers, si la démonstration est faite qu'elle doit être défendue.

Pierre-Louis ALESSANDRI



Corse - Santé

Un dirittu per tutti

MDPH : BILAN

La dernière réunion de la COMEX a dressé le bilan de la MDPH et notamment voté le budget 2014. Au cours de l'année 2013, 6371 dossiers ont été déposés à la MDPH et 6270 ont été traités. 1353 accords d'AAH ont été rendus par la CDAPH pour 1608 dossiers traités. 342 accords PCH pour 557 dossiers.

En pourcentages les différents éléments de la PCH se répartissent en :

- 70% pour les PCH aides humaines,
- 17% aides techniques,
- 6 % aides aménagements des logements et des véhicules,
- 4% charges spécifiques, 2% surcoût transport et
- 1% charges exceptionnelles.

Le chapitre le plus important de la MDPH demeure l'AAH.

Budget 2014

Le budget primitif 2014 est de 4.313.442€. Les recettes sont constituées par une participation de l'Etat de 360.000 €, (cette somme est en recul par rapport à l'année dernière 388.287€) de la même somme de la CNSA, la CPAM intervenant pour 54.000 €. Les charges à caractère général représentent un montant de 529.000 €.

Cependant il faut noter que le fonds est reporté pour un montant de 1.147 000 € et que l'année 2013 s'est conclue par un excédent.

Colloque DYS : Un succès

La MDPH a été à l'initiative pour la deuxième année avec l'unité de bilan DYS d'un colloque sur les troubles des apprentissages.

Près de 400 personnes ont suivi les travaux de ces assises qui se sont déroulées à l'Hôtel du Département et qui ont réuni des intervenants de haut rang.

En ce qui concerne les élèves intellectuellement précoces la MDPH a établi une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale afin d'améliorer la prise en charge de ces enfants.

Dérégulations : un « Basta Così » unanime !

A la suite de la Journée Nationale de protestation, l'APF de Haute-Corse avait appelé le mercredi 14 mai à un rassemblement devant la Préfecture de Haute-Corse à Bastia pour dire « Non » aux mesures annoncées par le Gouvernement qui vont allonger les délais pour l'accessibilité des ERP.



Photo de Pierrot Murati du magazine Corsica

Distribution de tracts aux passants et soutien de plusieurs représentants d'associations venus exprimer aussi leur désapprobation : L'AFM, l'Eveil (ADAPEI), Espoir Autisme Corse, Malou, UDAF, CISS, Aide2B, PEP.

Une Manif à laquelle ont participé de manière toute citoyenne les jeunes de l'Association Unicité.

Une délégation conduite par Pierre-louis Alessandri Délégué Départemental a été reçue par le Directeur de Cabinet du Préfet.

Un entretien au cours duquel on a clairement dit au représentant de l'Etat l'opposition des Associations au projet du Gouvernement et les conséquences néfastes en Corse où le retard concernant l'accessibilité est important.

« Ce n'est plus un droit à compensation que l'on promet mais un droit à décompensation » que l'on met en œuvre a précisé Pierre-Louis Alessandri.

Le Directeur de Cabinet a déclaré pour sa part que si les dérogations étaient mises en place la « position de l'Etat serait stricte ».

**L'EVEIL : 50 ans de service !**

Nos amis de l'Association l'Eveil (ADAPEI) fêtent cette année les 50 ans de leur association qui est au service des jeunes handicapés mentaux.

En 1964 grâce au dévouement d'Antoine Flori (dont l'établissement du Lancone porte le nom), au dynamisme de Madame Almaric et de Monsieur Rossi, à la continuation de Madame Bonacorsi et de Monsieur Arcamoni, l'Eveil voyait le jour.

Aujourd'hui ce sont près de 250 enfants qui sont accueillis dans les établissements de la Haute-Corse.

l'APF était présente le 17 avril lors de la visite de la présidente nationale de l'UNAPEI Madame PARDO venue notamment rencontrer les partenaires, et dire aussi notre amitié confraternelle à Madame Odile Verdier la présidente actuelle de l'Eveil.

ZOOM sur...



OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don
complémentaire vous donnent
droit à une réduction d'impôts de 66% dans la
limite de 20% de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF
au prix de 25 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €)
 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €)
 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE
au tarif préférentiel de 22 € en tant
qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif)
par un don complémentaire de :

TOTAL de mon règlement :

* appartenant au même foyer fiscal. Taux réductions jusqu'en 31/12/2014

M^{me} M. Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

CP _____ Ville _____

E-mail _____

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 53 80 81 04

In application de la loi du 8 janvier 1993, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Nos noms, adresses et adhésions de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhésion ou d'abonnement.

La Délégation de Corse du Sud

40 Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio
Ouverte
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Tel : 04.95.20.75.33
Fax : 04 95 76 03 55
dd.20a@apf.asso.fr

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) :

Tel 04.95.20.78.09
Fax : 04 95 10 91 13
savs.ajaccio@apf.asso.fr

Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) L'ALBIZZIA

Tél.: 04.95.23.72.80
mas.ajaccio@apf.asso.fr

Institut d'éducation Motrice (IEM) A CASARELLA

Tél.: 04.95.23.71.40
iem.ajaccio@apf.asso.fr

Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) PETRA DI MARE

Tél. : 04.95.23.72.80
fam.ajaccio@apf.asso.fr

La Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru Bât A
Route Impériale
20600 BASTIA
Ouverte
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Tel : 04.95.30.86.01
Fax : 04.95.34.13.64
dd.20b@apf.asso.fr

SAVS :

Tél : 04.95.34.11.46
Fax : 04.95.34.13.64

La Délégation de Corse du Sud
sur le Web :

Nos actions, nos projets sont à découvrir
sur notre blog

<http://apf-corse.blogs.apf.asso.fr>

Régulièrement mis à jour, celui-ci est le fil
qui nous relie.

*Nous vous souhaitons de passer un agréable été !
Nous restons à votre disposition pour des informa-
tions sur les plages accessibles :-)*

